

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 32 (1975)
Heft: 1

Artikel: Sport scolaire facultatif à Aarberg
Autor: Grütter, Hansueli / Zurbuchen, P. / Graber, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

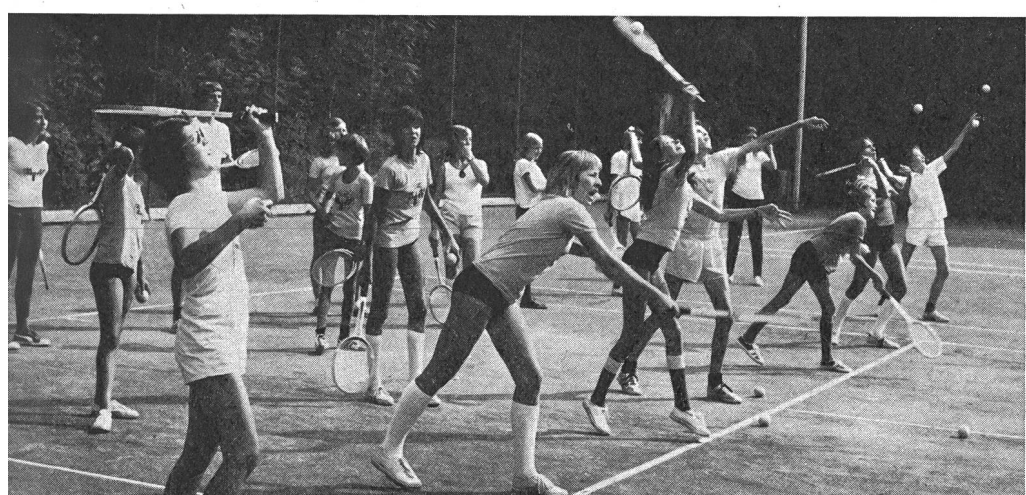
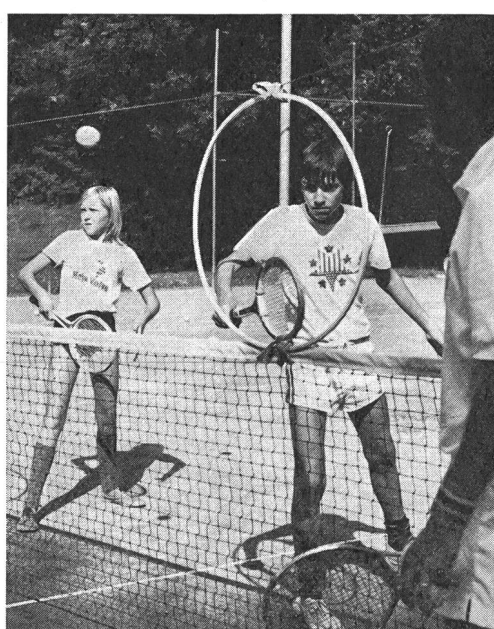
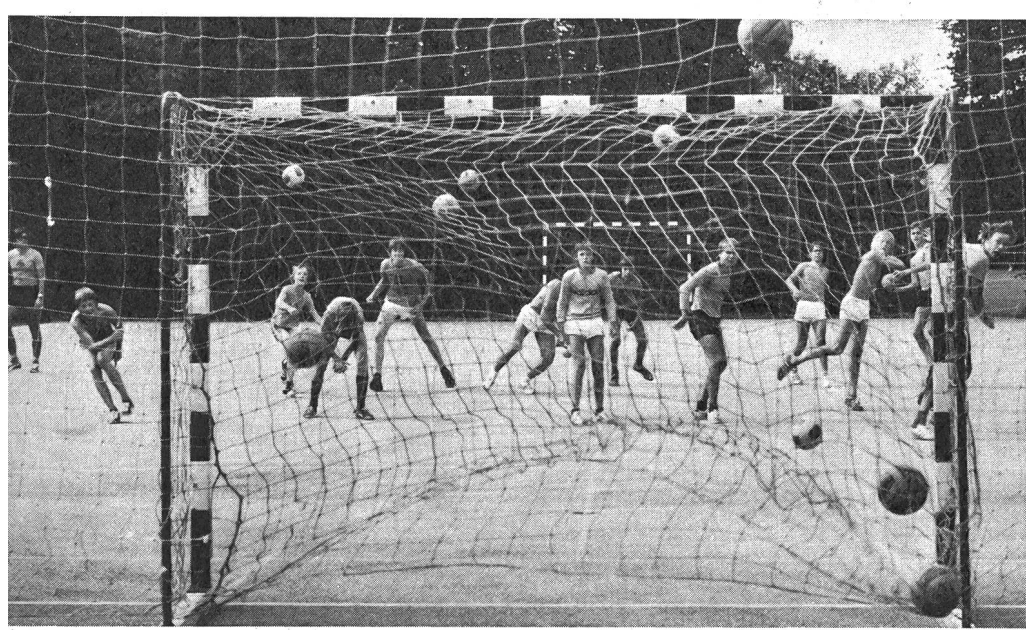
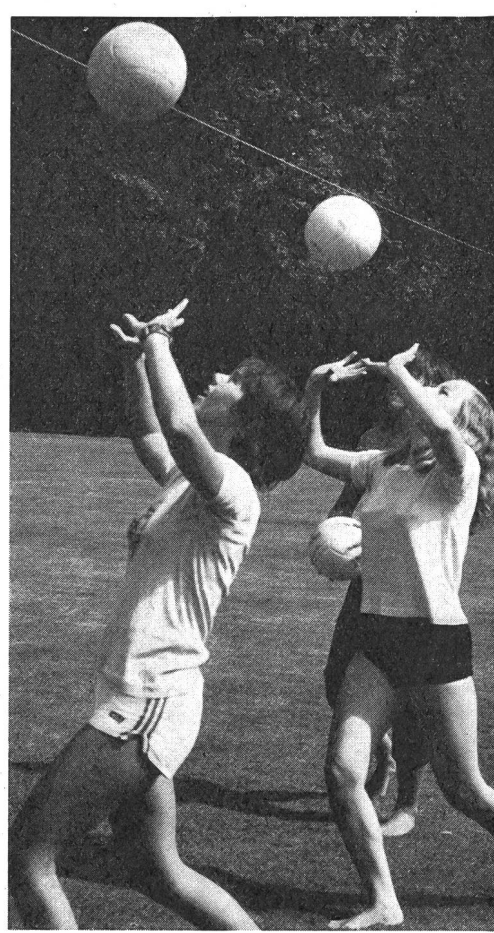
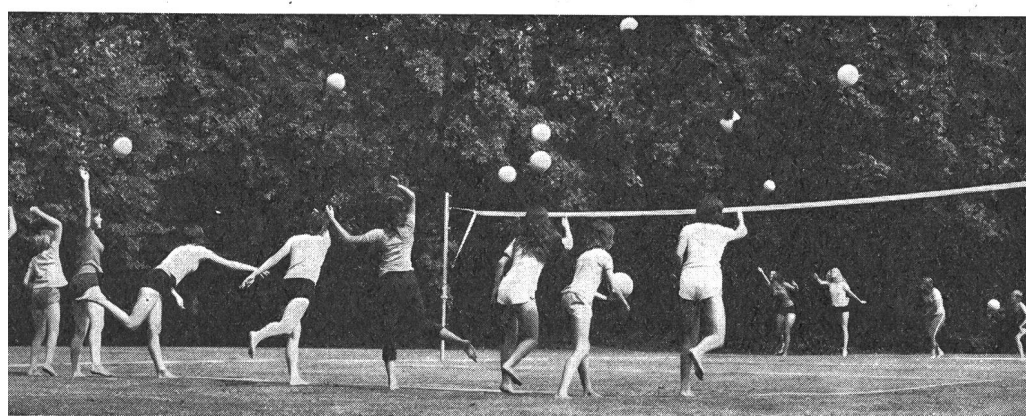
Download PDF: 11.12.2025

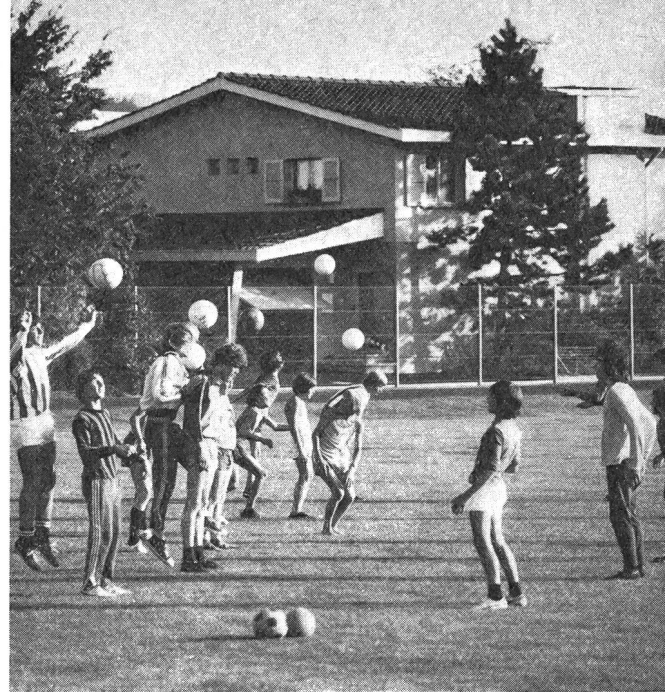
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



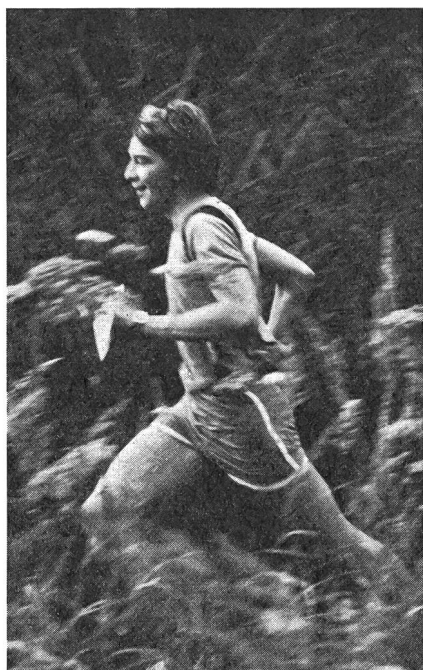
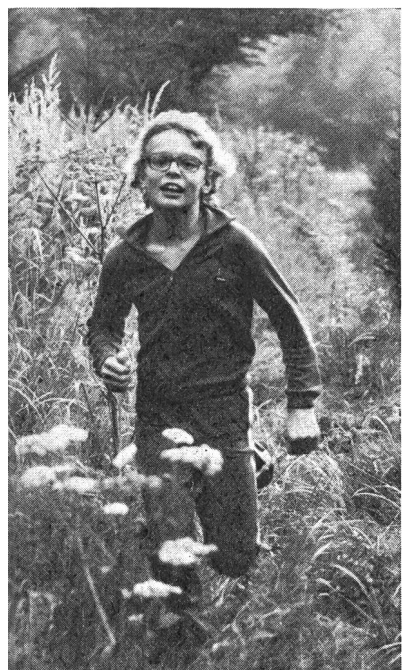
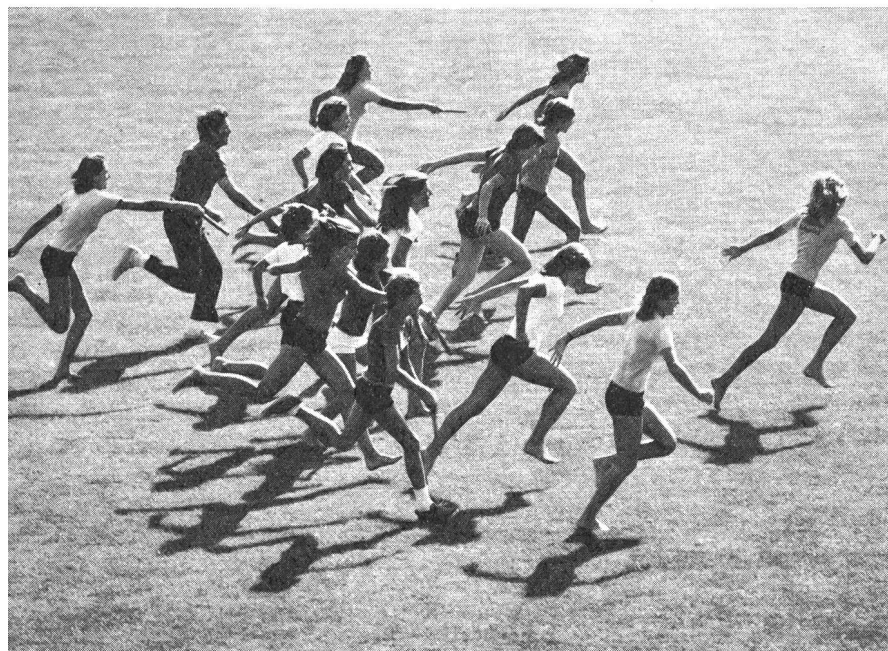
Sport scolaire facultatif à Aarberg

Photos:
Hugo Lörtscher
EFGS Macolin





Sport scolaire facultatif à Lyss



Le sport scolaire à Lyss et à Aarberg

par Hansueli Grütter, Peter Zurbuchen et Max Graber / Trad.: DL

Introduction

(Grütter)

Le sport scolaire, un cadeau généreux du peuple suisse à la jeunesse, représente pour l'école davantage de responsabilité, une tâche supplémentaire mais aussi agréable. Si l'on réussit à trouver une solution convenable, il permettra de développer les capacités et d'organiser raisonnablement l'avenir, tout au profit des élèves et de l'école.

Le système fédéraliste, comme il est appliqué en Suisse, a pour conséquence que le développement du sport scolaire peut varier d'un canton à l'autre. Non seulement les conditions inégales dans les cantons, mais souvent aussi les opinions divergentes des autorités compétentes sur le but, la structure et l'ampleur du sport scolaire, entraînent ces solutions individuelles et ces différents niveaux de développement. Ce fait n'a pas forcément un effet négatif sur le sport scolaire, vu que chaque canton a ainsi la possibilité d'adapter cette activité aux conditions locales.

Dans le canton de Berne, le sport scolaire est en voie de structuration. Les lois et ordonnances cantonales sont en vigueur depuis 1973. La surveillance de cette activité sportive complémentaire et facultative est exercée par la Direction cantonale de l'instruction publique (DIP). Les inspecteurs de gymnastique sont les agents de liaison avec les écoles qui sont chargées de l'organisation pratique. Ils assument donc la direction technique au nom de la DIP. Ils donnent des conseils aux écoles, accordent les autorisations pour organiser des activités du sport scolaire qui peuvent être subventionnées, reçoivent les rapports et les comptes, et organisent les cours de formation et de perfectionnement pour les moniteurs du sport scolaire. Ces inspecteurs doivent également s'occuper de l'organisation d'activités du sport scolaire au niveau cantonal, et peuvent, le cas échéant, demander l'appui d'autres institutions. Un des inspecteurs de gymnastique entretient la liaison avec la Société suisse des maîtres de gymnastique.

Au niveau communal, c'est l'autorité scolaire qui est responsable de l'organisation du sport scolaire. Elle accorde l'autorisation d'organiser des activités du sport scolaire et met à disposition les locaux, les installations, le matériel ainsi que les moyens financiers pour les frais qui ne sont pas couverts par les subventions de la Confédération (50 pour cent des indemnités de moniteur jusqu'à un montant maximal qu'elle fixe elle-même) et du canton (25 pour cent des indemnités de moniteur, administration, assurance, matériel).

L'autorité scolaire doit également créer les liaisons avec les parents et le médecin scolaire.

Vu qu'il est très difficile d'élaborer des directives valables pour tout le monde en raison des énormes divergences dans les conditions scolaires et dans la grandeur des écoles, chaque autorité scolaire a plusieurs possibilités à disposition. Elle désigne un responsable du sport scolaire (un enseignant qualifié intéressé au sport) qui s'occupe de toutes les questions en rapport avec le sport scolaire. Dans des communes assez grandes, ces tâches peuvent être assignées à une commission composée de représentants des autorités, du corps enseignant et même d'un délégué des sociétés sportives. L'organisation locale doit être simplifiée ou élargie selon la grandeur de la commune et l'ampleur de l'activité du sport scolaire. Mais il importe avant tout qu'elle soit simple, fonctionnelle, flexible et adaptée aux besoins et aux possibilités.

Le problème des moniteurs a été reconnu comme étant un des points les plus importants. La législation précise que la fonction de moniteur peut être exercée par des enseignants ayant acquis une formation particulière dans une branche sportive ou par des spécialistes. Cette alternative est d'ailleurs indispensable si l'on veut trouver des solutions acceptables aux différents problèmes qui se posent.

L'autorité scolaire locale est responsable de l'engagement des moniteurs du sport scolaire et doit veiller à ce que l'organisation soit conforme aux dispositions légales.

Les deux communes de Lyss et d'Aarberg dans le «Seeland» bernois ont introduit le sport scolaire facultatif presque en même temps. Dans les deux localités on a réussi à convaincre les autorités de la grande valeur du sport scolaire, à l'appui des résultats positifs obtenus dans les cours d'essai. Si les débuts furent modestes, il a fallu très peu de temps pour arriver à un choix de branches sportives ample et varié. Ce succès est dû aussi bien à l'initiative des moniteurs responsables qu'à la générosité des autorités et de la population.

Avec l'introduction de cette activité sportive complémentaire, les deux communes cherchent à atteindre les buts suivants:

- communiquer une certaine maîtrise afin d'inciter les jeunes à faire du sport également après la sortie de l'école;
- familiariser les jeunes avec un sport qu'ils ont choisi eux-mêmes;
- offrir des possibilités de jouer et de se mesurer avec les autres dans des compétitions;
- toucher également les élèves qui n'exercent aucune activité sportive en dehors de celle obligatoire;
- donner aux débutants un enseignement adapté à leur degré;
- bouger davantage! le manque de mouvement est la cause de nombreuses maladies de la civilisation;
- lutter contre l'ennui. Il faut profiter de toutes les occasions qui se présentent pour apprendre aux jeunes à occuper judicieusement leur temps de loisirs. Le sport scolaire est un excellent moyen;
- le sport comme élément vital. L'école doit intensifier l'enseignement du sport qui fait partie intégrante de l'éducation générale.

Le sport scolaire à Lyss

(Grütter)

Lyss est une des rares communes où le sport scolaire a déjà été introduit en 1968, donc sans bases légales ni au niveau fédéral, ni au niveau cantonal. Les expériences pratiques faites depuis lors ont pu servir de base pour les dispositions légales du canton.

L'introduction du sport scolaire dans la commune

Une commission sportive, créée sur la base d'initiatives privées, et composée de sept personnes intéressées aux sports et en partie également connues sur le plan politique, s'est réunie périodiquement pour discuter les problèmes concernant le sport dans la commune. Un enseignant et deux membres de l'autorité scolaire appartenaient également à ce groupe, dont le but était d'animer et d'encourager l'activité sportive dans la

commune. On a donc commencé à répartir les tâches: le sport scolaire et de la jeunesse, le sport facultatif des adultes, le sport dans les sociétés, les installations de sport, les aspects financiers, les relations avec les autorités.

Vu que l'on avait déjà une image assez concrète de la conception et de la réalisation du sport scolaire, la commission sportive a demandé aux autorités compétentes l'autorisation de faire un essai. Si l'autorisation a été accordée, ce qui signifiait donc l'ouverture du crédit nécessaire, c'est grâce à différentes circonstances:

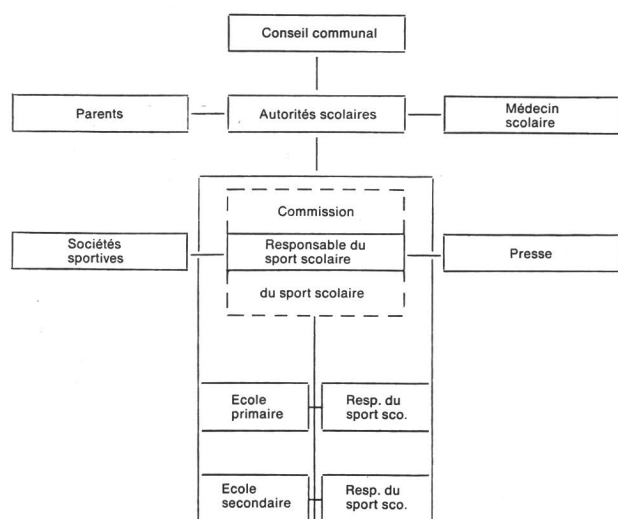
- Les membres des autorités communales et scolaires ont été bien informés sur la nécessité, le but et les possibilités du sport scolaire facultatif,
- on a organisé une réunion amicale avec les dirigeants des sociétés sportives, ce qui a permis d'éclaircir maints problèmes,
- le corps enseignant a été informé sur le travail prévu et a donné son consentement,
- le médecin scolaire a promis de nous aider.

Une autre circonstance heureuse a également contribué au succès de cette initiative. Le conseil communal a intégré cette commission sportive «privée» dans son organigramme. Ainsi une commission communale officielle a pu discuter des problèmes touchant le sport, et ses décisions eurent ainsi plus de poids.

Les premiers cours ont pu être organisés en automne 1968. Il s'agissait de deux cours pour jeunes filles (patinage et gymnastique) et de deux cours pour jeunes gens (hockey sur glace et handball à sept). Ces cours ont été dirigés par une femme de ménage (chef de cours de l'Association suisse de gymnastique féminine), une maîtresse d'éducation physique, un maître d'école secondaire et un instituteur. 52 pour cent des élèves ont participé à ces cours. Ce fut donc non seulement la confirmation que le besoin existe, mais un véritable succès.

Organisation

Après les premiers pas et l'élimination des premiers obstacles, la commission sportive a remis les brides en main du responsable du sport scolaire. Toutefois elle a continué à l'appuyer et l'a aidé à réaliser ses idées. Les principes de la conception initialement prévue n'ont plus changé.



Moniteurs

Les fonctions de moniteur sont assumées par des enseignants et des fonctionnaires qualifiés des sociétés et des fédérations. Le responsable du sport scolaire surveille le travail. Ce genre de collaboration a fait ses preuves.

Compétitions, distinctions

Dans la plupart des cas (excepté le patinage pour jeunes filles) on a réussi à organiser de véritables cours de sport scolaire, c'est-à-dire avec une compétition ou un examen. Les élèves ont donc pu participer dans le cadre de ces cours à des tournois de football, des championnats de handball, des championnats et des tournois de hockey sur glace, des championnats de volleyball, des concours d'athlétisme des fédérations, des tests aux engins, des tests de natation, des courses d'orientation, des compétitions du sport scolaire organisées au niveau communal, cantonal et même national.

Il n'existe pas de distinction uniforme pour le sport scolaire. Par contre il y a plusieurs distinctions pour les différentes compétitions et des prix pour les manifestations organisées dans la commune.

Collaboration avec les sociétés sportives

Une collaboration de ce genre est de grand avantage pour l'école et nous aide à atteindre les buts visés. Notre organisation a pu profiter de cette aide lorsqu'il s'agissait de trouver des moniteurs qualifiés, des arbitres, mais également du matériel, des équipements et des maillots.

Participation

L'écho était tellement grand, que seuls les élèves de la 7e à la 9e année scolaire ont pu être retenus. Mais dès que nous pourrions disposer d'un nombre plus élevé de salles et de terrains de sport, ce qui devrait être le cas prochainement, les élèves plus jeunes auront eux aussi la possibilité de prendre part aux cours du sport scolaire. Le pourcentage des participants varie entre 30 et 52 pour cent, et il est toujours plus élevé en hiver qu'en été. La plus forte participation a été enregistrée dans le hockey sur glace, le patinage, la natation et le handball à sept, et la plus faible dans l'athlétisme et la gymnastique aux agrès pour jeunes gens.

Expériences

Après six ans d'activité, nous avons pu faire les expériences suivantes:

- Les parents et les élèves approuvent le sport scolaire facultatif, et il est difficile de s'imaginer un programme d'enseignement sans ce sport.
- On ne connaît aucun cas de diminution du rendement à l'école due à la participation au sport scolaire.
- Par contre, on a enregistré plusieurs cas où les élèves ont recouvré leur équilibre grâce au sport scolaire, ce qui leur a permis d'améliorer leurs prestations.
- Ils sont peu les élèves qui s'intéressent à plusieurs cours à la fois.
- Les élèves préfèrent une certaine sévérité dans l'entraînement sportif.
- Il est peu indiqué d'organiser des cours du sport scolaire pendant les après-midi de congé.
- Le sport scolaire ne peut être maintenu au programme que si quelqu'un s'en occupe *en permanence*.

Le sport scolaire à Aarberg

(Zurbuchen, Graber)

Introduction

L'idée d'introduire le sport scolaire facultatif à Aarberg est issue de différentes réflexions de deux maîtres d'éducation physique de l'école secondaire:

- Elargissement de la gymnastique scolaire
- Organisation judicieuse des loisirs
- Emploi d'installations qui ne peuvent être utilisées librement après l'école.

Une lettre a été envoyée aux parents pour les informer sur cette idée, et pour inciter les enfants à participer à cette action. Quatre cours d'essai, dirigés par les deux enseignants qui n'ont demandé aucune indemnité, ont permis de faire des expériences. A l'appui de ces notions, on a pu présenter, après une année, des propositions concrètes à la commission pour l'école secondaire. Au début, tous les frais étaient assumés par le syndicat de communes (10) pour l'école secondaire; ce n'est que plus tard que la Confédération et les cantons ont commencé à verser des subventions. Les installations de sport à disposition et le grand intérêt manifesté par les élèves ont certainement facilité les premiers pas.

Organisation

a) Partie administrative

- Le responsable du sport scolaire à Aarberg est le syndicat de communes pour l'école secondaire d'Aarberg.
- Tous les cours sont organisés conformément aux prescriptions fédérales et cantonales.
- Fréquentation obligatoire des cours après l'inscription (facultative avec le consentement écrit des parents). Toute absence doit être justifiée par écrit.

b) Partie technique

- Le cours dure un semestre scolaire.
- L'ampleur du choix des sports dépend du nombre de moniteurs, des installations et du matériel à disposition.
- En principe, l'entraînement est fixé à 1 heure et demie par semaine, et a lieu le lundi, mardi, jeudi ou vendredi de 17 h 15 à 18 h 45.
- La date et l'heure d'un cours sont fixées compte tenu de l'horaire scolaire.

c) Proposition

Entraînement de la condition physique, handball, tennis, volleyball, natation, athlétisme, course d'orientation, gymnastique moderne (jeune filles), gymnastique aux agrès (jeunes gens).

Nous évitons intentionnellement de concurrencer les sociétés sportives locales (par exemple football, société de gymnastique).

Participation

Tous les élèves des écoles d'Aarberg de la 5e à la 9e année scolaire peuvent participer au sport scolaire.

		Cours	Participants	Pourcentage du total des élèves
1971*	été	7	135	54
	hiver	6	100	40
1972*	été	7	136	54
	hiver	8	148	59
1973	été	8	166	47
	hiver	7	143	41
1974	été	9	173	50

* Jusqu'à la fin de l'année 1972, seule l'école secondaire (environ 250 élèves) participait au sport scolaire. Dès le printemps 1973 s'y est jointe l'école primaire (environ 110 élèves). L'intérêt manifesté dans cette école est nettement plus petit, vu qu'il manque apparemment des enseignants qui peuvent s'occuper intensivement du sport scolaire.

Expériences et problèmes

Le nombre croissant de participants, ainsi que l'aide spontanée que nous recevons lorsqu'il s'agit d'organiser les déplacements, montrent que les élèves et les parents approuvent le sport scolaire.

Nous avons choisi intentionnellement les sports qui peuvent également être pratiqués dans la localité après la fin de la scolarité, vu que des organisations de ces disciplines existent déjà dans la région.

Le tableau des cours est établi en fonction de l'horaire scolaire. Jusqu'à maintenant, on n'a pas enregistré de diminution du rendement à cause du sport scolaire, ce fut plutôt le contraire. En outre, que très peu d'élèves s'inscrivent à deux cours (1974 = 1).

On a bientôt compris que les après-midi de congé ne sont pas adaptés pour organiser des cours, vu que la plupart des élèves se livrent alors à d'autres occupations (par exemple la musique).

Trouver des moniteurs qualifiés, utiliser d'une façon optimale le nombre restreint d'installations à disposition et maintenir les finances dans un cadre raisonnable, resteront probablement des problèmes éternels. Dans différentes disciplines, il est également difficile d'organiser des compétitions permettant de faire le point.

Pour rester attrayant, le sport scolaire doit être constamment amélioré et rafraîchi par la réalisation de nouvelles idées.

Perspectives

Il s'agit d'ouvrir également des branches sportives adéquates aux élèves de la 3e et 4e année scolaire.

- Introduire des sports, même si à première vue leur réalisation semble impossible à cause de l'ample matériel nécessaire (par exemple canoë).
- Réduire le nombre des sports proposés pendant les vacances scolaires (par exemple natation, course d'orientation).
- Intensifier les relations publiques: Il s'agit non seulement d'informer les parents, mais également de gagner d'autres personnes à la cause du sport scolaire, et tout particulièrement de faire appel à la compréhension du public pour les fonds nécessaires.